

2023-2280
2023-09-05

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant les pyréthrinés RVD2023-06. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 09/02/2024, conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-06. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2023-2280
2023-09-05

KNOCK DOWN POT-IT INSECTICIDE DE PLANTES DOMESTIQUES ET DE JARDINS (BOTANIQUE)

(0,2% Pyréthrine d'une fleur de Chrysanthème Pyrethrum)

SOUS PRESSION

Pour usage sur les plantes ornementales d'intérieur pour tuer Pucerons, Tétranyques, Thrips, Aleurodes adultes.
Pour utilisation sur les plantes ornementales d'extérieur pour tuer Thrips, Cicadelles, Tétranyques, Punaises réticulées, Pucerons, Aleurodes (adultes), Noctuelles des arbres fruitiers, Scarabées japonais, Altises, Légionnaires uniponctuées. **NE PAS** appliquer sur des plantes destinées à la consommation humaine ou animale (p. ex. fruits, légumes, fines herbes)

DOMESTIQUE

PRINCIPES ACTIFS :

Pyrethrin 0,20%

N° D'HOMOLOGATION 30855 *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

CONTENU NET _____ g

ATTENTION
EXPLOSIF

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION TENIR HORS DE LA

PORTÉE DES ENFANTS

KUUS INC. Les produits du famille avec valeur ajoutée™ UNITÉ 5 & 6,
450 TAPSCOTT RD,
Toronto, ON M1B 1Y41-800-267-
0455

Fièremment fabriqué au Canada www.knockdownbugs.com
www.mosquitoshield.com

Fabricants de Chasses Moustiques Mosquito Shield

SYMBOLES FACULTATIFS:

- ☒ Pyréthrine d'une Fleur de Chrysanthème Pyrethrum
- ☒ Vaporiser directement sur les insectes pour une action rapide
- ☒ Aérosol de contact
- ☒ Bien Agiter – À Base d'eau
- ☒ Bouchon sur mesure avec le support pour le tube d'extension
- ☒ Knock Down Bugs!
- ☒ Plantect It
- ☒ Ne contient pas de PBO
- ☒ Toute action de pulvérisation de 360 degrés

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2023-2280
2023-09-05

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. **NE PAS** faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Contenu sous pression. **NE PAS** placer dans de l'eau chaude, près des radiateurs, des fours ou d'autres sources de chaleur. **NE PAS** percer ou jeter au feu, ni conserver à des températures dépassant 50°C. Vaporiser à au moins 1m des tissus. **NE PAS** vaporiser près d'une flamme vive, près d'étincelles ou en fumant. **NE PAS** contaminer les cours d'eau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard. Laver après chaque application. **NE PAS** congeler. **NE PAS** utiliser sur les adiantes pédalés.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES : Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer ce produit à proximité de plantes en fleurs. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer qu'en soirée, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Toxique pour les arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire le plus possible l'exposition des zones non ciblées.

MODE D'EMPLOI : BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI. Peut tenir la canette en position vertical pendant la pulvérisation mais a une action de pulvérisation à 360 degrés. Pour améliorer l'efficacité du produit, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles indiqués dans la mesure du possible. **NE PAS** dépasser 4.6g par m² (3.5 secondes/m²). Le traitement peut être répété après 7 seulement si l'infestation persiste ou réapparaît. Utiliser avec prudence sur les nouvelles pousses ainsi que sur les plants et le feuillage jeunes et tendres. L'essayer d'abord sur une ou deux feuilles pour s'assurer de son innocuité.

POUR USAGE SUR LES PLANTES ORNEMENTALES D'INTÉRIEUR

Pour tuer Pucerons, Tétranyques, Thrips, Aleurodes adultes

sur les plantes d'intérieur suivantes : Violettes africaines, Bégonias, Lierres grimpants, Géraniums et Impatiens: **NE PAS** appliquer sur des plantes d'intérieur destinées à la consommation humaine ou animale (p. ex. fines herbes). **NE PAS** appliquer sur les plantes en serre.] (Lorsque les organismes nuisibles indiqués sont un problème / Dès la première apparition des organismes nuisibles indiqués), pulvériser pour bien couvrir tout le feuillage, y compris les surfaces supérieures et inférieures des feuilles jusqu'à ce qu'elles soient humides. **NE PAS** mouiller les plantes jusqu'au point de ruissellement. Tenir la canette à 30-45 cm des plantes pour éviter de mouiller le feuillage.

POUR USAGE EXTÉRIEUR SUR LES POIRIERS, LES TOMATES, LES HARICOTS, LES VIGNES ET LES PLANTES ORNEMENTALES D'EXTÉRIEUR

Limitations d'utilisation

- **NE PAS** appliquer sur un plan d'eau.
- **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales.
- **NE PAS** pulvériser les poiriers, les tomates, les haricots ou les vignes les trois jours précédant la récolte. Laver les fruits et les légumes indiqués avant de les consommer.

Pour tuer Thrips, Cicadelles, Tétranyques, Punaises réticulées, Pucerons, Aleurodes (adultes), Noctuelles des arbres fruitiers, Scarabées japonais, Altises, Légionnaires uniponctuées **sur les poiriers, les tomates, les haricots, les vignes et les plantes ornementales suivantes:** Asters, Azalées, Bégonias, Chrysanthèmes, Dahlias, Pieds d'alouette, Glaïeuls, Iris, Soucis, Pétunias, Roses, Mufliers, Conifères, Petits arbres à feuilles caduques, Buissons et Vignes : (Lorsque les organismes nuisibles indiqués sont un problème / Dès la première apparition des organismes nuisibles indiqués), pulvériser pour bien couvrir tout le feuillage, y

2023-2280
2023-09-05

compris les surfaces supérieures et inférieures des feuilles jusqu'à ce qu'elles soient humides. **NE PAS** mouiller les plantes jusqu'au point de ruissellement. Tenir la canette à 30-45 cm des plantes pour éviter de mouiller le feuillage.) Appliquer tôt le matin ou le soir – mais jamais dans la lumière directe du soleil. Pulvériser seulement lorsque l'air est calme et que la température est au-dessous de 32°C.

ENTREPOSAGE : Contenu sous pression. Ne pas placer dans de l'eau chaude, près des radiateurs, des fours ou d'autres sources de chaleur. Ne pas percer ou jeter au feu, ni conserver à des températures dépassant 50°C. NE PAS vaporiser près d'une flamme vive, près d'étincelles ou en fumant. **NE PAS** entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION : **NE PAS** réutiliser les contenants vides. Jeter avec les ordures ménagères. Les produits inutilisés ou utilisés en partie doivent être apportés à une décharge de déchets dangereux provinciale ou municipale.